



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2017-08-010

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2017

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2017-08-25-002 - AP liste candidats - élections municipales complémentaires ARCAY-  
1T (2 pages)

Page 3

18-2017-08-25-001 - AP liste candidats élections municipales complémentaires La  
Chapelotte - 1T (1 page)

Page 6

PREFECTURE DU CHER

18-2017-08-25-002

AP liste candidats - élections municipales complémentaires  
ARCAY- 1T



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections

Bourges, le 25 août 2017

**ARRÊTÉ N° 2017 -1-1003**  
**établissant la liste des candidats aux élections municipales complémentaires**  
**organisées dans la commune d'Arçay**

La Préfète du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 255-2 à L. 255-4, L. 258, R. 28 et R. 124;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-1-821 du 13 juillet 2017 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection de onze conseillers municipaux ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nathalie COLIN en qualité de préfète du Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1-101 du 17 février 2017 accordant délégation de signature à M. Thibault DELOYE, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges et en son absence à M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet du préfet du Cher ;

VU les candidatures déposées ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des candidats aux élections municipales complémentaires organisées dans la commune d'Arçay, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la préfecture du Cher, est établie, par ordre alphabétique, pour le premier tour de scrutin du 10 septembre 2017, comme suit :

- M. David BEAUVAIS
- Mme Séverine FONTAINE
- M. Stéphane HAMELIN
- M. Kévin HUCHINS
- Mme Carole JOLY
- M. Jérôme JOLY
- M. Alain LELONG
- M. David MARTEL
- M. Éric NICOLI
- M. Kévin PERRIN
- M. Bernard PIERRE
- Mme Jeanne ROMERO
- M. Olivier STOJANOVIC

**Article 2 :** Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune d'Arçay devra aménager les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral. Ces emplacements seront attribués aux candidats dans l'ordre des demandes déposées en mairie.

**Article 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges et M. le maire de la commune d'Arçay sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans le bureau de vote le jour du scrutin.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur de cabinet

signé Jérôme MILLET

PREFECTURE DU CHER

18-2017-08-25-001

AP liste candidats élections municipales complémentaires  
La Chapelotte - 1T



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections

Bourges, le 25 août 2017

**ARRÊTÉ N° 2017 -1-1002**  
**établissant la liste des candidats aux élections municipales complémentaires**  
**organisées dans la commune de La Chapelotte**

La Préfète du Cher  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 255-2 à L. 255-4, L. 258, R. 28 et R. 124;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-1-762 du 6 juillet 2017 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre conseillers municipaux ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nathalie COLIN en qualité de préfète du Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1-101 du 17 février 2017 accordant délégation de signature à M. Thibault DELOYE, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges et en son absence à M. Jérôme MILLET, directeur de cabinet du préfet du Cher ;

VU les candidatures déposées ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La liste des candidats aux élections municipales complémentaires organisées dans la commune de La Chapelotte, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la préfecture du Cher, est établie, par ordre alphabétique, pour le premier tour de scrutin du 10 septembre 2017, comme suit :

- M. Jean-Louis LAMBERT
- M. Gilles PEZARD

**Article 2 :** Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune de La Chapelotte devra aménager les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral. Ces emplacements seront attribués aux candidats dans l'ordre des demandes déposées en mairie.

**Article 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet chargé de l'arrondissement de Bourges et Mme le maire de la commune de La Chapelotte sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans le bureau de vote le jour du scrutin.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur de cabinet

signé Jérôme MILLET